



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE EXPROPRIATION PUBLIQUE

COMMUNE DE FOIX CRÉATION D'UNE LIAISON ENTRE LE PARKING DU CHAMP DE MARS ET LE PARKING DE LA VIGNE

En exécution de l'arrêté préfectoral du 19 octobre 2017, il est porté à la connaissance du public qu'il sera procédé à une enquête publique préalable conjointe :

- enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du **projet de création d'une liaison entre le parking du Champ de Mars et le parking de la Vigne située sur le territoire de la commune de Foix.**
- enquête parcellaire en vue de l'acquisition de l'emprise des parcelles nécessaires à l'opération.

Ces enquêtes auront lieu du lundi 27 novembre 2017 à 9h au lundi 18 décembre 2017 à 17h.

Le commissaire-enquêteur désigné est Mme Monique DREUX, directrice de magasin retraitée, qui se tiendra à la disposition du public dans les locaux de la mairie de Foix aux jours et heures suivants :

- le mercredi 29 novembre 2017 de 14h à 17h salle des adjoints 1^{er} étage.
- le vendredi 8 décembre 2017 de 09h à 12h salle Jean Jaurès, rez-de-chaussée.
- le samedi 16 décembre 2017 de 09h à 12h salle Frédéric Soulié, rez-de-chaussée.

- Mise à disposition du dossier des enquêtes :

Un dossier restera déposé à la mairie de Foix pendant toute la durée de l'enquête où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture des bureaux : 2^{ème} étage, service technique, les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h, les lundi, mardi, mercredi et jeudi de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 13h30 à 17h.

Ce dossier est également disponible aux heures de présence du commissaire enquêteur précisées ci-dessus.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier de l'enquête est mis en ligne sur le site des services de l'État de l'Ariège : <http://www.ariège.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Enquetes-publiques-DUP-DIG/Enquetes-publiques>

- Observations du public :

Les personnes intéressées pourront consigner leurs observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de Foix.

Les observations, propositions et contre-propositions pourront être également adressées par correspondance directement à madame le commissaire enquêteur au siège de l'enquête : mairie de Foix, 45 cours Gabriel Fauré, 09000 FOIX ou par courrier électronique sur la boîte fonctionnelle de la préfecture à l'adresse suivante : pref-utilite-publique@ariège.gouv.fr.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ou par courriel sont consultables à la mairie de Foix, siège de l'enquête. Les observations et propositions du public transmises par voie électronique sont consultables sur le site internet des services de l'État de l'Ariège : <http://www.ariège.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Enquetes-publiques-DUP-DIG/Enquetes-publiques>.

Une copie du rapport dans lequel le commissaire enquêteur énonce ses conclusions restera déposée, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la mairie de Foix, à la préfecture de l'Ariège, cellule environnement et sur le site internet des services de l'État de l'Ariège : <http://www.ariège.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Enquetes-publiques-DUP-DIG/Enquetes-publiques>